

NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

COMMUNE de SAINT THURIAL



Préalable

Le **compte financier unique (CFU)** est le document comptable produit par l'ordonnateur (Maire) et le comptable (trésorier) qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2025.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit **qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles** soit jointe au CFU, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

C'est l'objet de la présente note, qui sera également mise en ligne sur le site internet de la commune.

A noter également que les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

➤ **Les dépenses de la section :**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par :

- Les salaires du personnel municipal,
- L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- Les achats de matières premières et de fournitures,
- Les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations
- Les intérêts des emprunts à payer.

En 2025, les **dépenses de la section de fonctionnement** représentent **2 263 368 euros**. Sont présentées ci-dessous les dépenses essentielles et dites « réelles » (c'est-à-dire que les dépenses dites d' « ordre » sont exclues, telles que les amortissements par exemple).

Dépenses	Prévisions 2025	Réalisations au 31/12/2025	Taux de réalisation
011 -Charges à caractère général	535 820 €	484 863 €	90 %
012 -Charges de personnel	1 005 061 €	933 114 €	93 %
65 -Autres charges de gestion courante	248 507 €	247 478 €	100 %
66 -Charges financières	19 100 €	18 007 €	94 %
TOTAL	1 808 488 €	1 683 462 €	93 %

Quelques observations :

-Chapitre 011 Charges à caractère général (restaurant scolaire, énergie-électricité, combustibles, fournitures de petit équipement, contrats de prestations de services, entretien voirie, entretien matériel roulant, etc.) : On constate une baisse par rapport aux consommations 2024, qui reflète l'effort effectué afin d'essayer de contenir les dépenses de fonctionnement. Une hausse d'environ 10 000 euros est cependant constatée à la rubrique « maintenance », s'expliquant notamment par des dépenses effectuées en terme de sécurité (renouvellement des BAES -blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité- des bâtiments communaux).

-Chapitre 012 Charges de personnel : les réalisations sont moindres que les prévisions, mais ces dernières étaient très prudentes au regard de plusieurs hausses annoncées de cotisations en 2026 (comme celle de 3% du taux de cotisation patronale de la CNRACL -retraite des fonctionnaires-).

-Chapitre 65 Autres charges de gestion courantes (indemnités des élus, cotisation au syndicat départemental d'énergie 35, subventions à l'école privée et aux associations, etc.) :
à l'inverse, hausse importante due à la combinaison de plusieurs motifs, tels qu'une hausse des « autres contributions (+4000€ subvention école privée notamment) ou encore la reprise de l'excédent du budget assainissement (5100€) dans le cadre du transfert de la compétence à Brocéliande Communauté au 1^{er} janvier 2025.

➤ **Les recettes de la section :**

Les recettes principales pour une commune proviennent :

-Des montants encaissés au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, ...);

-De la fiscalité. Les taux des impôts locaux pour 2024 sont les suivants:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 50.32 %
- Taxe d'habitation (TH) : 19.34 %. Depuis 2023 cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

-Des dotations versées par l'Etat ;

-D'éventuelles subventions.

En 2025, **les recettes de la section de fonctionnement** représentent **2 570 246 euros**.

Sont présentées ci-dessous les recettes essentielles et dites « réelles » (c'est-à-dire que les recettes dites d' « ordre » sont exclues, telles que les reprises sur subventions par exemple).

Recettes	Prévisions 2025	Réalisations au 31/12/2025	Taux de réalisation
70 -Produits des services	134 623 €	141 347 €	105 %
73 -Impôts et taxes	1 142 276 €	1 158 489 €	101 %
74 -Dotations, subventions et participations	612 847 €	618 729 €	101 %
75 -Autres produits de gestion courante (locations,...)	60 761 €	67 965 €	112 %
77 -Produits exceptionnels	4 844 €	511 418 €	10558 %
013 -Atténuation charges (remboursement arrêts travail)	42 400 €	61 908 €	146 %
TOTAL	1 893 672 €	2 559 586 €	102 %

Quelques observations :

-**Chapitre 77 Produits exceptionnels** : particulièrement élevé car on y retrouve la vente des parcelles pour le lotissement « Les Jardins d'Orchis » à BATI AMENAGEMENT, soit 505 000 euros.

-**Chapitre 013 Atténuation de charges** : hausse significative cette année, du fait d'arrêts de travail de longue durée.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

➤ Les recettes de la section

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement par :

-Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la commune a acquittée sur certaines de ses dépenses) et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement).

-Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

-Un emprunt, le cas échéant.

En 2025, le **volume total des recettes d'investissement** est de **2 490 914€**.

Sont présentées ci-dessous les recettes dites « réelles » (c'est-à-dire que les recettes dites d'« ordre » sont exclues, telles que les amortissements par exemple).

Recettes	Prévisions 2025	Réalisations au 31/12/2025	Taux de réalisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	354 907 €	332 253 €	94%
13 - Subventions	54 866 €	57 476 €	105%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 862 395 €	1 493 005 €	80%
TOTAL	2 272 168 €	1 882 734 €	83%

Quelques observations :

-**Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves** : il comprend essentiellement le FCTVA (fonds de compensation TVA) pour 122 942€ et l'affectation du résultat fonctionnement N-1 pour 201 965€.

-**Chapitre 13 Subventions** : l'Etat pour la toiture de l'école publique et le travaux rue du Clos Louët, ainsi que la CAF pour l'espace jeunes.

-**Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées** : les 1 493 005€ constatés en fin d'exercice 2025 sont liés au transfert de la compétence assainissement à Brocéliande Communauté au 1^{er} janvier 2025. Il s'agit en fait du report de l'excédent du budget assainissement, comptabilisé ici comme une recette, mais dont le montant est en parallèle reversé en plusieurs fois à la Communauté de Communes (étalement sur 2025 et 2026), et donc comptabilisé en dépenses au même chapitre.

➤ Les dépenses de la section

Il s'agit de toutes les actions faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, telles que des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux ; soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le volume total des dépenses d'investissement est de **3 510 975€**. Sont présentées ci-dessous les dépenses essentielles et dites « réelles » (c'est-à-dire que les dépenses dites d'« ordre » sont exclues, telles que les travaux en régie par exemple).

Dépenses	Prévisions 2025	Réalisations au 31/12/2025	Taux de réalisation
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 488 649 €	1 488 149 €	100%
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 658 606 €	1 351 837 €	81%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (études...)	150 673 €	25 743 €	51%
204 - Subventions d'équipement (travaux éclairage SDE35)	136 623 €	41 853 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (achats...)	443 138 €	172 285 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux...)	539 176 €	407 823 €	
TOTAL	4 416 865 €	3 487 690 €	79%

Si on exclue les opérations liées au transfert de la compétence assainissement (intégrées dans les chapitres 10 et 16) et au remboursement du capital des emprunts en cours pour 164 333€ (chapitre 16), les dépenses s'élèvent à **647 703 euros**.

Elles sont réparties comme suit :

075 - TERRAINS DIVERS	1 680 €
076 - ACQUISITION MATERIEL	5 196 €
077 - PARC DE LOISIRS	9 390 €
093 - CANTINE MUNICIPALE	11 351 €
100 - ACCESSIBILITÉ PMR	34 794 €
104 - SALLE DU FOUR A CHAUX	13 115 €
105 - LOCAL MARCHÉ FESTIF	2 133 €
107 - RENOVATION DE L'EGLISE	2 940 €
115 - MEDIATHEQUE	79 €
118 - ECLAIRAGE PUBLIC	41 853 €
119 - CONSTRUCTION VOIES COMMUNALES	328 377 €
127 - COMPLEXE SPORTIF	36 278 €
130 - ACCUEIL PERISCOLAIRE/GARDERIE	1 871 €
134 - ECOLE PRIMAIRE	134 242 €
135 - MAISON DES JEUNES	4 383 €
138 - ATELIER SERVICES TECHNIQUES	10 357 €
140 - CIMETIERES	572 €
156 - MAISON DE SANTE rue de la Chèze	2 200 €
160 - MAIRIE	6 894 €
647 703 €	

L'essentiel a donc porté sur les opérations suivantes:

- Les études : mise en conformité incendie, aménagement rue du Clos Louët et du futur parc urbain ;
- Suite des travaux de réfection de la toiture de l'école publique ;
- Voies communales : travaux rue du Clos Louët, enrobés Bieurouze et impasse de la Barrière, travaux de busage route de Bréal ;
- Eclairage public : solde du remplacement de lanternes d'éclairage public en LEDS et remplacement des lanternes rue du Guillaubert,;
- Complexe sportif : remplacement de l'éclairage ;
- Salle du four à chaux : accessibilité PMR et travaux plafond.

A noter que ce total n'intègre pas les **crédits reportés**, c'est-à-dire les montants inscrits au budget 2025 mais pour lesquels l'avancement n'a pas permis de régler les factures sur cet exercice. Ces derniers seront reportés en prévisions en 2026 à hauteur de **431 465 euros**.

III. Quelques ratios

-La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi **épargne brute**, est la différence entre les recettes réelles fonctionnement hors produits exceptionnels et les dépenses réelles fonctionnement hors charges exceptionnelles.

Il s'agit donc de l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement, ou autofinancement. En d'autres termes, c'est la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

L'épargne brute est de 359 172 euros, ce qui correspond à un taux de 14%. A titre indicatif, un taux d'épargne brute supérieur à 15% est souhaitable pour une commune.

-Niveau de la dette :

Au 31/12, l'encours des différents emprunts s'affiche à 1 174 000€.

La capacité de désendettement est de 3,27 ans. Cela signifie qu'il faudra la mobilisation de 3.27 années d'épargne brute pour assumer le désendettement intégral de la commune. La situation est considérée comme très saine lorsque ce ratio est inférieur à 5 années.

Conclusion

Si la situation financière de la collectivité est satisfaisante au regard des critères fixés par les organismes de tutelle, il convient de rester vigilant, car la marge de manœuvre de la commune en terme d'autofinancement reste réduite.

Cette notion sera à prendre en compte pour les prévisions des nouveaux investissements, d'autant plus que ces dernières viendront s'ajouter aux crédits reportés de l'année N-1 (évoqués précédemment).

Il est donc important de maintenir l'effort pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, car depuis 2023 les recettes correspondantes évoluaient moins vite. La tendance semble s'inverser en 2025, mais la prudence est de mise, notamment au regard des annonces de l'Etat concernant la baisse à venir des dotations aux collectivités.

